Ministère de l'Agriculture
SERVICE DE LA RPOTECTION DES VEGETAUX

BULLETIN TECHNIQUE DE LA
STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES
DU LANGUEDOC - ROUSSILLON
MONTPELLIER - I6, Rue de la République - Tél. M2 58.72

--- 2ème Année ----------- N° 28 ----------- 27 Août 1954 --

INFORMATIONS

SEPTORIOSE OU ROUILLE DU CELERI :

On évitera le développement de cette maladie cryptogamique très grave lorsque l'automne est humide en effectuant périodiquement des pulvérisations avec :

Bouillie bordelaise à I%
ou Zinèbe cuivre) aux doses indiquées
ou Zinèbe) par les
ou Ferban) fabricants.

LES PARASITES DES CRUCIFERES : CHOUX, CHOUX FLEURS, NAVETS, etc...

ALTISES :

Ces petits insectes attaquent les semis et les plantes jeunes des diverses crucifères.

Faire une application d'un insecticide à base de H.C.H. ou D.D.T. en donnant la préférence aux poudrages.

PIERIDES ET NOCTUELLES :

Les chenilles de plusieurs espèces de papillons peuvent attaquer les diverses crucifères pendant tout leur développement.

Faire, dès les premières attaques, une application avec un insecticide à base de D.D.T. en donnant la préférence aux poudrages.

La résistance de certaines espèces de chenilles croît avec l'âge, en particulier pour les noctuelles : effectuer les traitements lorsque les chenilles sont encore jeunes.

PUNAISES :

Dès les premiers dégâts, effectuer des traitements avec un insecticide à base d'ester phosphorique ou de lindane ou de roténone.

Cesser les traitements I5 jours au moins avant la récolte dans le cas des traitements effectués avec un ester phosphorique.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux,

P.BERVILLE

Le Contrôleur chargé des Avertissements Agricoles,

L.L.TROUILLON

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles du Languedoc-Roussillon, I6, Rue de la République-Montpellier. Le Gérant, R BERTRAND. Autor. du 23.I.53.

P 66

Ministère de l'Agriculture

Ecole Nationale d'Agriculture de
MONTPELLIER

STATION REGIONALE
d'AVERTISSEMENTS VITICOLES

Montpellier, le 27 Août 1954

EUDEMIS

Note N° I2

Le 3ème vol de papillons eudémis se poursuit dans les vignobles mitoyens de l'Hérault et de l'Aude.

Il vient d'être important à Pépieux, un peu moins à la Redorte, Agel, Valros, Montagnac.

Pour ces régions, un traitement à base d'un insecticide homologué s'impose dès le 29 Août.

Le Directeur de la Station Régionale
d'Avertissements Viticoles

G.BERNON.

